

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 17 MARS 2005

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 mars 2005

Aujourd'hui, à seize heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 70 Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires
- n^o 77 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.